



MAITRES HORLOGERS A GENÈVE chez HOROVITZ & Cie JOAILLIERS Montres de Marque 29, Rue Chérif Pacha ALEXANDRIE

C.I.S.E.

CREDIT IMMOBILIER SUISSE - EGYPTIEN

GENEVE LE CAIRE

R.C.C. 12633

JOURNAL SUISSE D'EGYPTE ET DU PROCHE-ORIENT et de la Société Suisse - Egypte

UN POUR TOUS TOUS POUR UN

Alexandrie: 20, Rue Salah El Dine - Téléphone 29795

Le Caire: 8, Abdel Khalek Saroit Pacha - Tél. 57282

Adresse Télégraphique «HELVE» Alexandrie

Abonnements: Egypte P.T. 125 - Etranger P.T. 150

L'ENTREE DE ZOUG DANS LA CONFEDERATION

Le 27 juin 1952, le conseil et les bourgeois de la ville de Zoug et tous ceux qui font partie de la même juridiction de Zoug concluent une alliance perpétuelle de foi jurée avec Zurich, Lucerne, Uri, Schwyz et les Unterwald. Et aujourd'hui, six cents ans d'histoire suisse s'inscrivent dans les annales de ce petit Etat confédéré.

Le traité établit déjà la différence entre la ville et le pays, autrement dit la campagne. Et cette distinction n'est pas artificielle: elle remonte à l'époque des établissements allemands. Chacun d'entre eux constituait alors une communauté autonome et les quatre anciennes bourgeoisies de Zoug, Baar, Aegeri et Menzigen étaient de petits Etats souverains dont l'ensemble ne constituait une unité que pour l'extérieur et qui jouissaient, en réalité, chacun de leurs propres droits et coutumes.

La campagne ne fit bientôt plus mystère de ses sympathies pour les Confédérés et se rejoignit sans façon, lorsque ceux-ci, le 8 juin 1352, frappèrent vigoureusement aux portes de la cité fortifiée. Celles-ci s'ouvrirent le 25 juin et la garnison autrichienne en fut aussitôt expulsée. Deux jours plus tard, une alliance était conclue. Renouvelée et consolidée entre 1364 et 1365, elle fut reconnue par l'Autriche le 7 mars 1368.

Malgré ce traité, la situation politique et juridique des Zougois fut tout d'abord assez bizarre. A la place du bailli des Habsbourg, les Confédérés placèrent simplement un bailli schwyzois, qui encaissait les impôts et rendait la justice. Mais les droits des quatre bourgeoisies ne furent pas touchés.

La ville de Zoug doit son existence à la route commerciale du Saint-Gothard. La situation avantageuse au bord du lac y rendait les échanges favorables. Les Kybourg y avaient bien compris en le fondant. Lorsque cette maison comtale s'éteignit, elle fut remplacée par celle de Habsbourg. En 1273, Rodolphe de Habsbourg devint le maître de la ville, dont les contributions étaient loin d'être négligeables, et de divers domaines campagnards. On trouvait aussi, et là, quelques petits seigneurs, dont les plus importants étaient les chevaliers de Hünenberg, qui possédaient les châteaux forts de Saint-André près de Cham, de Hünenberg et de Wildenburg. Leur puissance ne survécut pas à celle des Habsbourg. C'est à un Hünenberg, d'ailleurs, qu'on attribue l'avertissement donné aux Suisses d'avoir « à se garder au Morgarten ».

Celles-ci fournissaient, à tour de rôle, le landammann du canton. Cette disposition empêcha la formation d'un patriciat, car les fils de paysans jouissaient ainsi de mêmes droits que ceux des bourgeois de la ville, et pouvaient devenir officiers ou magistrats. Une seule exception à cette complète égalité est représentée par la famille Kolin, au sein de laquelle le bannier fut choisi pendant longtemps par libre décision du peuple, en mémoire de la mort héroïque de Pierre Kolin, qui avait donné sa vie pour sauver le drapeau, sur le champ de bataille d'Arbedo.

Le sang zougois coula d'ailleurs, dès l'alliance, sur tous les champs de bataille de l'histoire suisse. On trouve un fort contingent de Zoug à Dornach et, après la bataille de Pavie, ce fut Jean Schwarzmurer, un Zougois, qui remit, au nom des Suisses victorieux les clés de la ville de Milan à son duc.

Le sang zougois coula d'ailleurs, dès l'alliance, sur tous les champs de bataille de l'histoire suisse. On trouve un fort contingent de Zoug à Dornach et, après la bataille de Pavie, ce fut Jean Schwarzmurer, un Zougois, qui remit, au nom des Suisses victorieux les clés de la ville de Milan à son duc.

AVANT LA VOTATION DU 6 JUILLET

M. Kobelt parle du programme d'armement

A l'occasion de l'assemblée du parti radical suisse, M. Kobelt, président de la Confédération, a prononcé un discours sur le sujet du financement des armements. Il a dit notamment:

« Lorsque le Conseil fédéral a adressé aux Chambres son message du 16 février 1951, concernant le programme d'armement, il leur proposa en même temps de créer immédiatement de nouvelles sources de recettes.

En combinant l'approbation du programme d'armement et la couverture des frais, le Conseil fédéral entendait que fut respecté le principe: Nulle dépense extraordinaire sans recette correspondante. Les dépenses accrues doivent pouvoir être couvertes au fur et à mesure, de façon que la dette fédérale ne continue pas d'augmenter.



La nécessité de renforcer rapidement notre défense nationale et celle de constituer des ressources pour cela ont été généralement admises. Lorsqu'il apparut, au cours de la discussion du projet d'ensemble par les Chambres fédérales, qu'on ne pouvait arriver à une entente au sujet de la couverture des dépenses, le programme d'armement fut tout d'abord approuvé, afin que son exécution ne souffrit aucun retard. On envisageait toutefois qu'une décision pourrait être rapidement prise quant à la constitution des ressources financières.

cordes à la Confédération les recettes indispensables pour la couverture des dépenses d'armement, ce fait pourrait être interprété à l'étranger — à tort, il est vrai — comme la décision d'augmenter les dépenses militaires.

Quant aux travailleurs, ils doivent en outre être conscients du fait que la Confédération doit pouvoir prendre les mesures nécessaires pour la défense nationale et qu'elle doit être à même de remplir ses obligations sociales. Il faut donc que la situation financière soit équilibrée. En temps de crise, la Confédération doit aussi avoir la capacité financière nécessaire pour lutter contre le chômage et ses conséquences, et empêcher ainsi les ennemis de l'Etat de trouver un terrain tout préparé pour leur activité subversive.

Le projet du Conseil fédéral est un compromis. Il tient compte autant que possible des délibérations relatives au premier projet. Les Chambres fédérales ont aussi examiné minutieusement le pour et le contre de différentes suggestions et cherchent une solution fondée sur l'équité.

Puis M. Kobelt a traité des détails du projet qui, dit-il, maintient largement l'équilibre entre le système de l'imposition directe et celui de l'imposition indirecte, comme aussi entre l'imposition de la fortune et du revenu, d'une part et l'imposition de la consommation, d'autre part. Quant à l'impôt primitivement fixé sur les boissons, il a été transformé en une modeste surtaxe de l'impôt sur le chiffre d'affaires. L'équilibre sera assuré entre les plus importantes parmi les boissons, soit le vin, le cidre, la bière et l'eau minérale. Abstraction faite des vins mousseux et des spécialités de vins, la surtaxe sur les boissons ne grèvera pas le consommateur au point qu'il doive s'imposer des restrictions.

« Le peuple suisse sait que le renforcement de notre armée exige des sommes considérables, qui doivent être mises à disposition sans tarder. Il sait aussi que les sacrifices qui lui sont demandés sont supportables et qu'ils ne servent à rien d'autre qu'à assurer la liberté et l'indépendance du pays.

« Le Conseil fédéral a adopté à l'unanimité, par 30 voix sans opposition, une modification de la loi sur l'assurance en cas de maladie et d'accident. Cette modification a pour effet d'augmenter le maximum des gains pris en considération pour le calcul des prestations d'assurance et des primes, d'accroître l'indemnité pour frais funéraires et d'élever la limite d'âge jusqu'à laquelle les enfants ont droit à une rente.

M. Wenk (soc. Bâle-Ville) développe un postulat qui, faisant allusion aux deux décès survenus l'an dernier au cours de l'exercice de marche d'une Ecole d'officiers à Berne, demande quelles sont les mesures ordonnées par le Département militaire pour empêcher que les soldats soient astreints à des exercices susceptibles de mettre leur vie en danger.

M. Ackerman, rad. Appenzell Rh. Est., appuie le projet. M. Pettipierre, conseiller fédéral, relève que le renouvellement de la participation de la Suisse à l'UEP est dans l'intérêt de nos citoyens et que son département est résolu à prendre toutes les mesures qui s'imposent.

M. Auf der Maur, cons. Schuyt, rapporte, au cours de la discussion, une proposition de M. Vieux, cons. Grisons, de réduire de 9 à 5 ans la durée de la période transitoire après laquelle les nouvelles prescriptions seront applicables intégralement, a été rejetée par 20 voix contre 10 et, en votation d'ensemble, le projet a été accepté par 30 voix sans opposition.

M. Schmutz, cons. St-Gall, rapporte, et précise que la participation financière de la Suisse sera d'environ 70.000 frs par an. Le Conseil approuve le projet sans discussion par 29 voix.

M. Speiser, rad. Argovie, rapporte. Le Conseil fédéral demande, on le sait, un crédit supplémentaire de 275 millions de francs. La commission recommande d'entrer en matière.

M. Klotli, soc. Zurich, reconnaît que l'UEP a rendu de bons services et il se rallie au projet. Il ne faut pas exagérer les risques, car notre pays bénéficie aussi de l'assurance économique. M. Klotli exprime le désir que le parti socialiste soit mieux représenté à l'Office de compensation.

M. Ackerman, rad. Appenzell Rh. Est., appuie le projet. M. Pettipierre, conseiller fédéral, relève que le renouvellement de la participation de la Suisse à l'UEP est dans l'intérêt de nos citoyens et que son département est résolu à prendre toutes les mesures qui s'imposent.

M. Ackerman, rad. Appenzell Rh. Est., appuie le projet. M. Pettipierre, conseiller fédéral, relève que le renouvellement de la participation de la Suisse à l'UEP est dans l'intérêt de nos citoyens et que son département est résolu à prendre toutes les mesures qui s'imposent.

M. Ackerman, rad. Appenzell Rh. Est., appuie le projet. M. Pettipierre, conseiller fédéral, relève que le renouvellement de la participation de la Suisse à l'UEP est dans l'intérêt de nos citoyens et que son département est résolu à prendre toutes les mesures qui s'imposent.

M. Ackerman, rad. Appenzell Rh. Est., appuie le projet. M. Pettipierre, conseiller fédéral, relève que le renouvellement de la participation de la Suisse à l'UEP est dans l'intérêt de nos citoyens et que son département est résolu à prendre toutes les mesures qui s'imposent.

M. Ackerman, rad. Appenzell Rh. Est., appuie le projet. M. Pettipierre, conseiller fédéral, relève que le renouvellement de la participation de la Suisse à l'UEP est dans l'intérêt de nos citoyens et que son département est résolu à prendre toutes les mesures qui s'imposent.

M. Ackerman, rad. Appenzell Rh. Est., appuie le projet. M. Pettipierre, conseiller fédéral, relève que le renouvellement de la participation de la Suisse à l'UEP est dans l'intérêt de nos citoyens et que son département est résolu à prendre toutes les mesures qui s'imposent.

M. Ackerman, rad. Appenzell Rh. Est., appuie le projet. M. Pettipierre, conseiller fédéral, relève que le renouvellement de la participation de la Suisse à l'UEP est dans l'intérêt de nos citoyens et que son département est résolu à prendre toutes les mesures qui s'imposent.

La forte et savoureuse personnalité de Jean-Marie Musy

Depuis plusieurs années, Jean-Marie Musy était sorti de l'actualité. Le silence, précurseur de l'oubli, tissait son voile sur un homme qui, plus que d'autres, avait occupé notre public de sa forte personnalité. La mort ravive les souvenirs de ceux qui furent les témoins de sa carrière de magistrat fédéral. Il demeure une des personnalités les plus vivantes de quelque vingt conseillers fédéraux qui ont évolué sur la scène fédérale pendant l'entre-deux-guerres.

Diez ans avant cette audacieuse innovation, Musy aussi avait brisé les cadres. Il n'avait pas cru devoir se composer un personnage en accordant, comme on dit, à la dignité sa préférence. S'il avait songé à chasser le naturel, il serait revenu d'un homme franc de collier, plein de sève et de gaillardise, familier et primaisautier; il aurait quelque chose d'un Henri IV helvétique. Gruyérien de père, Valdôtain de mère, il n'aurait pas hérité de ces deux harmonisées. Peut-être était-il handicapé dans l'ambiance fédérale par la surabondance de son sang latin.

Cette nature combattive ne laissait personne indifférent. Musy eut des amis fidèles dont le signataire de ces lignes fut du nombre, mais des adversaires implacables, qui finirent par l'user prématurément, malgré sa vaillance. Au reste, il ne se pliait que très difficilement aux règles de la collégialité. Ses différends avec Schulthess au sujet du monopole du blé, qu'il réalisa, après l'échec de son collègue, selon son propre projet et au sujet des assurances vieillesse, dont l'échec, en 1936, ne le contraria nullement, appartenant à l'histoire de l'entre-deux-guerres. Au jour venement, il eut deux grands mérites: le rétablissement de la situation financière, compromise par la première guerre mondiale, et la réforme du régime des alcools, plébiscitée en 1930, grâce à une campagne supérieurement menée par lui.

SESSION D'ETE DES CHAMBRES FEDERALES

CONSEIL NATIONAL

Légation de Suisse à Rio-de-Janeiro. Contrôle des prix.

Les rapporteurs MM. Diettsche et Gressot exposent le projet du contrôle des prix.

En ce qui concerne la forme juridique du projet, la commission s'oppose à la création d'un véritable article constitutionnel limité ou non dans le temps. Elle pense qu'il suffit de prévoir une disposition constitutionnelle complémentaire limitée à cinq ans; ni l'Assemblée fédérale, ni le Conseil fédéral, n'auraient plus la compétence directe d'édicter des prescriptions en matière de prix; en cas d'urgence absolue, il conviendrait de recourir à

un arrêté fédéral urgent, en convoquant, s'il le fallait, une session extraordinaire des Chambres fédérales.

M. Munz (indépendant, Zurich) propose, au nom de son groupe, de renvoyer le projet au Conseil fédéral.

Parlant au nom de la minorité socialiste de la Commission, M. Herzog (soc. Bâle-ville) recommande, à titre de proposition principale d'adhérer au projet du Conseil fédéral ou si ce projet est rejeté, de prévoir la possibilité pour la Confédération, c'est-à-dire pour les Chambres, d'édicter des prescriptions sur les prix de marchandises destinées au marché intérieur et sur les prix de prestations artisanales et industrielles.

Au nom du groupe radical-démocratique, M. Häberlin (rad. Zurich) juge inutile de maintenir le contrôle des prix dans des secteurs où le jeu de la libre concurrence joue intégralement.

Il était le magistrat le moins apte à supporter les contraintes bureaucratiques. Grand amateur de besogne, il faisait travailler ses collaborateurs d'arrache-pied quand il avait un important projet en chantier, qu'il leur donnait la clé des champs, la besogne achevée. Ces méthodes dérogeaient trop au train train régulier de la machine administrative pour ne pas susciter de vives critiques de la part des conformistes qui, chose à noter, siègent

« Je suis à l'origine de la situation internationale. On me reprochera demain de vouloir chercher à influencer la décision des Chambres sur le contrôle des prix ou le vote des électeurs, le 6 juillet, sur le financement du réarmement. Pourtant, et indépendamment de nos problèmes de politique intérieure, j'estime devoir dire que la situation internationale m'apparaît comme sérieuse et que nous entrons peut-être dans la période la plus difficile, depuis la fin des hostilités en 1945. En disant cela, je ne pense pas à l'imminence d'une nouvelle guerre mondiale. Je constate simplement qu'en Corée, une année de négociations n'a pas permis d'aboutir à la conclusion d'un armistice, qu'ailleurs, en Asie et en Afrique, aucun des conflits qui se sont élevés n'est résolu. Mais je constate surtout — et c'est un fait nouveau, et le plus important pour l'Europe et par conséquent pour nous — que le problème de l'Allemagne est entré dans une phase aiguë. Le réarmement de l'Allemagne, son unification, et surtout les conditions dans lesquelles ils pourront se réaliser, sont d'une grande portée non seulement pour l'Allemagne elle-même, mais pour toute l'Europe. Sur ces problèmes-là, les deux Puissances mondiales dont dépendent en grande partie la paix et la guerre ont pris leurs positions. Jusqu'à présent, des négociations n'ont pas pu s'engager. Bien plus, sur le problème allemand, l'opinion publique en Allemagne, ou dans d'autres pays comme la France, est divisée. On peut donc s'attendre à des luttes ardues, qui peuvent prendre les formes les plus diverses et dont on ne sait pas où elles pourront conduire. Il est probable que la lutte politique et diplomatique s'intensifiera sur le plan international et à l'intérieur des pays les plus directement intéressés. On voit ainsi se réduire les chances de paix et de stabilité. Cela dit, je tiens à préciser qu'il est impossible de faire des prévisions, mais le devoir des autorités — et du Conseil fédéral en particulier — est de chercher à se

rendre compte des risques que comporte une situation et d'en tirer les conséquences dans sa politique. Il ne doit pas davantage afficher un optimisme que les événements n'autorisent pas, que s'abandonner à un pessimisme que l'avenir démentira peut-être. Les difficultés ne doivent peser ni sur la vie du pays, ni sur le moral du peuple et de ses autorités. Mais elles doivent entrer en ligne de compte dans les décisions à prendre: elles sont un des éléments d'appréciation dont doit s'inspirer tout acte politique, qu'il soit accompli par le gouvernement, par les Chambres ou par le peuple.

« A cet égard, il me paraît y avoir un malentendu sur certains projets contestés au Conseil fédéral. J'en choisirai le plus actuel, celui qui donne lieu aux controverses les plus vives: Le projet d'arrêté constitutionnel sur le contrôle des prix.

« Ses nombreux adversaires y voient une survivance des pouvoirs extraordinaires, s'imaginent que le Conseil fédéral a le désir de prolonger un régime, dont d'ailleurs à peu près personne n'a contesté l'utilité et la légitimité pendant et après la guerre, grâce auquel la hausse des prix et des salaires a pu être enrayerée, qui a contribué à assurer au pays, pendant une période difficile, son équilibre économique et social. Sans doute, en ce qui concerne les loyers et les fermages, il s'agit de maintenir ce qui a existé. Mais, pour le reste, le projet d'arrêté

NOUS ENTRONS DANS LA PERIODE LA PLUS DIFFICILE...

M. Pettipierre parle de la situation internationale

constitutionnel n'a pas pour but de maintenir ou de rétablir ce qui peut être aboli. Le Conseil fédéral, tirant les leçons de l'expérience, pense que, dans ce domaine comme dans d'autres, il doit chercher à prévoir et assurer — non pour lui-même, mais pour le pays — les moyens d'actions qui permettront aux autorités d'intervenir, au cas où les circonstances l'exigeraient. L'arrêté lui donne simplement une possibilité, dont il espère n'avoir jamais à faire usage. Nous ne sommes pas assurés d'hui revenus à des conditions normales et nous n'y reviendrons sans doute pas avant longtemps. Nous ne pouvons donc pas nous abandonner aux incertitudes de l'avenir. Cela dit, je tiens à souligner que le sort du pays ne dépend pas du succès ou de l'échec de ce projet. On reproche au Conseil fédéral, dans certains milieux, de s'être entêté en maintenant son projet. Si nous ne l'avons pas maintenu, on nous aurait accusés de faiblesse. C'est pourquoi j'ai tenu à vous indiquer très brièvement les raisons d'une attitude que nous croyons justifiée.

« La volonté qu'a un peuple de se défendre et d'avoir une armée à la hauteur de sa tâche perd de sa force, si elle ne s'accompagne de l'acceptation de sacrifices matériels personnels — très supportables en l'espèce — qu'exige cette défense.

M. Pettipierre a conclu: « Il faut que chacun d'entre vous, dans sa cité, dans son village, dans son milieu, cherche à exercer son influence avec une énergie renouvelée — qu'il approuve ce qu'il a entendu ou soit d'une autre opinion — pour que notre vieille démocratie reste vivante et jeune, et pour cela qu'il tente de réveiller de leur demi-sommeil, de leur indifférence, tous ceux qui oublient que les affaires du pays sont aussi leurs propres affaires, et de leur rappeler qu'en définitive, les gardiens de nos institutions, ce ne sont pas seulement les autorités, mais avant tout le peuple lui-même et chaque citoyen.

« Ses nombreux adversaires y voient une survivance des pouvoirs extraordinaires, s'imaginent que le Conseil fédéral a le désir de prolonger un régime, dont d'ailleurs à peu près personne n'a contesté l'utilité et la légitimité pendant et après la guerre, grâce auquel la hausse des prix et des salaires a pu être enrayerée, qui a contribué à assurer au pays, pendant une période difficile, son équilibre économique et social. Sans doute, en ce qui concerne les loyers et les fermages, il s'agit de maintenir ce qui a existé. Mais, pour le reste, le projet d'arrêté

« Ses nombreux adversaires y voient une survivance des pouvoirs extraordinaires, s'imaginent que le Conseil fédéral a le désir de prolonger un régime, dont d'ailleurs à peu près personne n'a contesté l'utilité et la légitimité pendant et après la guerre, grâce auquel la hausse des prix et des salaires a pu être enrayerée, qui a contribué à assurer au pays, pendant une période difficile, son équilibre économique et social. Sans doute, en ce qui concerne les loyers et les fermages, il s'agit de maintenir ce qui a existé. Mais, pour le reste, le projet d'arrêté

« Ses nombreux adversaires y voient une survivance des pouvoirs extraordinaires, s'imaginent que le Conseil fédéral a le désir de prolonger un régime, dont d'ailleurs à peu près personne n'a contesté l'utilité et la légitimité pendant et après la guerre, grâce auquel la hausse des prix et des salaires a pu être enrayerée, qui a contribué à assurer au pays, pendant une période difficile, son équilibre économique et social. Sans doute, en ce qui concerne les loyers et les fermages, il s'agit de maintenir ce qui a existé. Mais, pour le reste, le projet d'arrêté

« Ses nombreux adversaires y voient une survivance des pouvoirs extraordinaires, s'imaginent que le Conseil fédéral a le désir de prolonger un régime, dont d'ailleurs à peu près personne n'a contesté l'utilité et la légitimité pendant et après la guerre, grâce auquel la hausse des prix et des salaires a pu être enrayerée, qui a contribué à assurer au pays, pendant une période difficile, son équilibre économique et social. Sans doute, en ce qui concerne les loyers et les fermages, il s'agit de maintenir ce qui a existé. Mais, pour le reste, le projet d'arrêté

« Ses nombreux adversaires y voient une survivance des pouvoirs extraordinaires, s'imaginent que le Conseil fédéral a le désir de prolonger un régime, dont d'ailleurs à peu près personne n'a contesté l'utilité et la légitimité pendant et après la guerre, grâce auquel la hausse des prix et des salaires a pu être enrayerée, qui a contribué à assurer au pays, pendant une période difficile, son équilibre économique et social. Sans doute, en ce qui concerne les loyers et les fermages, il s'agit de maintenir ce qui a existé. Mais, pour le reste, le projet d'arrêté

« Ses nombreux adversaires y voient une survivance des pouvoirs extraordinaires, s'imaginent que le Conseil fédéral a le désir de prolonger un régime, dont d'ailleurs à peu près personne n'a contesté l'utilité et la légitimité pendant et après la guerre, grâce auquel la hausse des prix et des salaires a pu être enrayerée, qui a contribué à assurer au pays, pendant une période difficile, son équilibre économique et social. Sans doute, en ce qui concerne les loyers et les fermages, il s'agit de maintenir ce qui a existé. Mais, pour le reste, le projet d'arrêté

« Ses nombreux adversaires y voient une survivance des pouvoirs extraordinaires, s'imaginent que le Conseil fédéral a le désir de prolonger un régime, dont d'ailleurs à peu près personne n'a contesté l'utilité et la légitimité pendant et après la guerre, grâce auquel la hausse des prix et des salaires a pu être enrayerée, qui a contribué à assurer au pays, pendant une période difficile, son équilibre économique et social. Sans doute, en ce qui concerne les loyers et les fermages, il s'agit de maintenir ce qui a existé. Mais, pour le reste, le projet d'arrêté

« Ses nombreux adversaires y voient une survivance des pouvoirs extraordinaires, s'imaginent que le Conseil fédéral a le désir de prolonger un régime, dont d'ailleurs à peu près personne n'a contesté l'utilité et la légitimité pendant et après la guerre, grâce auquel la hausse des prix et des salaires a pu être enrayerée, qui a contribué à assurer au pays, pendant une période difficile, son équilibre économique et social. Sans doute, en ce qui concerne les loyers et les fermages, il s'agit de maintenir ce qui a existé. Mais, pour le reste, le projet d'arrêté

POUR LA PREMIERE FOIS EN EGYPTE LE LAIT CAILLÉ VITAMINÉ Vitamines A + B1 + B2 + C + D En vente chez: GROPPI, Tél. 46199/8/7 A L'AMERICAIN, Rue Soliman Pacha et auprès des Revendeurs R.C. 76696







# Dans nos SOCIÉTÉS du CAIRE et d'ALEXANDRIE

## SERVICES DIVINS

EGLISE PROTESTANTE D'ALEXANDRIE  
15, rue de la Poste

Pas de culte le dimanche 6 juillet.  
Prochain culte en langue française: le dimanche 13 juillet.

### RECEPTION

Du 1er juillet au 30 septembre, le pasteur reçoit au bureau de l'Eglise les mardi et vendredi entre 10 h. et midi. En dehors de ces heures il reçoit au Presbytère mais sur rendez-vous. Téléphone au bureau No. 24249.

### DOMICILE DU PASTEUR DUBOIS

Presbytère de Camp de César, 29, rue Bobbitine. Tél. 70650.

EGLISE EVANGELIQUE DU CAIRE  
39 Avenue Fouad 1er

Le Pasteur et Mme Ecuier sont en vacances à Corgemont, Jura Bernois, Suisse, pour les mois de juillet, août et septembre. Pendant leur absence, M. le Pasteur DuBois, d'Alexandrie, veut bien se tenir à la disposition de l'Eglise en cas de nécessité. On peut l'atteindre soit directement (tél. 70650), soit par l'entremise, au Caire, de M. Favarger, Président du Conseil d'Eglise (tél. 43955), de la Légation Suisse (tél. 78172) ou de l'Hôpital Victoria (tél. 77378). Il viendra d'ailleurs prêcher au Caire les Dimanches 20 juillet, 17 août et 14 septembre. Les Dimanches 3 et 31 août, il y aura, de 10 h. à 10 h. 30 des recueils présidés par quelques membres de l'Eglise. On voudra bien remettre ces dates et profiter de ces occasions de se rencontrer au temple.

### LAURIERS

Nous avons le plaisir d'apprendre que

### FREDERIC VOGEL

filz de M. et Mme Edgar Vogel, et ancien élève de l'Ecole Suisse d'Alexandrie, vient de remporter brillamment son diplôme d'Ingénieur d'Agriculture à l'Ecole Supérieure d'Agriculture Egyptienne (Lycee Français).

Tous nos félicitations au nouveau diplômé et nos vœux les plus sincères pour une brillante carrière.

### REMERCIEMENTS

S.E. Youssi Kamha pacha, Commandant de la Police d'Alexandrie, adresse ses plus vifs remerciements à tous ceux qui lui ont envoyé des félicitations et souhaits à l'occasion de la fête du Baïram.

## CERCLE SUISSE DU CAIRE

DIMANCHE 6 JUILLET 1952

### MENU

Tarte au Fromage

Langue de Charolais  
Fumée au Madère  
Pommes Mousseline  
Epinards en Branche  
Salade Printanière

Tranche Zibib

Les réservations sont acceptées jusqu'à la veille seulement.  
Tél. 58785.

## QUE VOIR CE SOIR ?

### Cinéma

#### à Alexandrie

- ALHAMBRA — Tél. 29054 — «Mon Oncle et moi» (N. Stavrakis, M. Cotopoulo) (film grec).
- AMIR — Tél. 27893 — «People will talk» (Gary Grant, Jeanne Crain).
- FOUAD — Tél. 25832 — «L'Amour Madame» (François Perrier, Arletty).
- LA GAITE — Tél. 71225 — «The damned don't cry» (Joan Crawford). Et: «The girl from Jones Beach» (Virginia Mayo).
- METRO — Tél. 22850-22859 — «Lone Star» (Clark Gable, Ava Gardner).
- MOHAMED ALY — Tél. 25106 — «Strictly dishonorable» (Ezio Pinza, Janet Leigh).
- RIALTO — Tél. 24894 — «Payment on demand» (Betty Davis, Barry Sullivan).
- RIO — Tél. 29036 — «Domani è troppo tardi» (Vittorio de Sica, Anna Maria Pierangeli).
- ROYAL — Tél. 26329 — «Night without stars» (Nadia Gray, David Farrar).
- STRAND — Tél. 22322 — «Rhubarb» (Ray Milland, Jan Sterling).

Doux à offrir...  
Doux à recevoir



## A ALEXANDRIE

### SECTION SUISSE DE TIR D'ALEXANDRIE

Samedi 12 Juillet à 2 h. 30 p.m.

Samedi 26 Juillet à 2 h. 30 p.m.

### ENTRAINEMENT DE TIR

### MUSIQUE

## "MESSIE" de Haendel

Sous les auspices de la «Société des Concerts d'Egypte», et sous la direction de notre ami Ara Khatchadourian, le chœur de l'Eglise Evangélique Arménienne donnera au «English Girls' College», l'Oratorio MESSIE, de G.F. Haendel. Appointent leurs concours: un orchestre symphonique d'une trentaine de musiciens, avec M. B. Cajo leader, Mlles H. Kemhadjian soprano, Wanda Protano, contralto, MM. Stahy Eusthatoglou ténor, et Brian Porter basse. A l'harmonium, nous avons reconnu le jeu nuancé et intelligent de Mme Yolande Severy.

D'une largeur de conception frappante, écrite avec une simplicité mais un dessin architectural puissant, cette œuvre solide, pleine de force et de santé a été écrite par Haendel sur un livret de Johann en vingt-cinq jours, en remerciement du lord-lieutenant d'Irlande qui avait bien voulu accueillir le maître qui songait de quitter l'Angleterre à la suite des cabales que l'on trouve exposées un peu partout. L'exécution, qui eut lieu une année après (Avril 1742) connut un succès triomphal.

Mais si l'œuvre est d'une nature attachante, c'est à condition de se saisir d'éléments nécessaires et capables d'en parachever la construction sonore et spirituelle et d'emprunter peut-être à Haendel sa nature quel que peu violente et fougueuse qui, lui, n'aurait pas hésité de saisir par la taille, de soulever et de menacer de précipiter par la fenêtre, tout exécutant incapable d'interpréter une œuvre semblable. J'ai admiré la patience de M. A. Khatchadourian et j'estime au plus haut point le travail gigantesque, mais combien vigoureux, entrepris par lui pour réaliser tout au moins la forme sonore d'un oratorio d'une telle envergure. Je me suis toujours demandé si le leader des violons est autorisé, de se livrer à des échappées et à des herminettes de jeu contre la volonté et l'autorité du conducteur, sous peine, par cette attitude fantaisiste, de rompre l'unité et l'équilibre de l'ensemble des exécutants. La valeur d'un musicien, quelle que soient ses qualités techniques, est de savoir avant tout se soumettre à l'autorité du conducteur et de s'en inspirer. C'est tout!

Nous n'avons rien à dire cer-

tainement d'un cœur composé d'éléments sans prétention se réunissant tous les dimanches pour chanter des louanges à Dieu. Les voix ne sont pas caractérisées quant aux timbres ce qui laisse par rapport à la masse orchestrale une impression de flottement. Néanmoins je dois les féliciter de la justesse des sons, du temps, du rythme et de la mesure et notamment pour la perfection des vocalises qui tiennent une place prépondérante dans la musique de Haendel comme aussi d'ailleurs de celle de J. S. Bach.

Nous ne pouvons dire malheureusement autant pour les solistes. Mlle H. Kemhadjian est à côté et même bien loin de la conception de Haendel qu'elle conçoit probablement avec Verdi et toutes les gloires de l'Opéra italien. Mlle Protano, oublie que la vocalise ne doit pas se faire au dépens du phrasé et qu'une déclamation récitative ne peut se faire au dépens du rythme. M. Brian Porter chante intelligemment malgré l'absence d'une basse qui touche les registres «barytonaux». Ses vocalises sont parfaites et remarquablement précises. La bonne volonté de M. Eusthatoglou qui aime beaucoup la musique et qui en fait énormément, est évidente. Mais Haendel mérite un travail plus rationnel et tout échappé sonore doit être banni.

Ces quelques observations formulées au coin du grincheux musicien que je suis ne doivent pas faire oublier l'exécution satisfaisante de la majestueuse introduction confiée aux instruments à cordes, en forme de fugue qui assortit sa gravité à celle du sujet. J'ai également aimé l'exécution assez bien de l'air pastoral: He shall feel his flock like a shepherd, dont la nature suave a été rendue avec distinction et sans éclats vulgaires. Par dessus tout, je dois féliciter Ara Khatchadourian qui par un travail assidu et de longue haleine, a réussi d'un tour un monde disparate et de valeur inégale, pour nous donner l'occasion d'entendre d'une manière vivante sous sa baguette directorale alerte, une œuvre difficile à réaliser. Nous espérons que ces efforts seront couronnés par des succès futurs plus marqués et plus mérités. C'est notre seul vœu pour lui et pour... nous.

Dr. G. Salérian.

## ANIS FULEIHAN

Il me faut remercier le Comité de Saab de nous avoir offert l'occasion d'entendre à nouveau cette fois-ci au Cercle Syrien, le 25 Juin 1952, M. Anis Fuleihan, pianiste et compositeur américain, d'origine libanaise.

M. Fuleihan s'est révélé éminemment musicologue dans une conférence qu'il fit sur l'évolution de la Musique Arabe. A l'appui de sa thèse aux termes de laquelle le développement d'une œuvre musicale ne dépend pas absolument de la nouveauté des thèmes ou des mélodies, le conférencier nous exposa sur piano, la Sonate en F, mineur op. 2 No. 1 de Beethoven qui prend son départ d'un thème fondé sur quelques notes, et le Carnaval op. 9 de Schumann qui originairement n'était en soi, qu'un thème construit sur les 4 notes la, mi-bémol, do, si, avec des variations. Ce n'est en effet qu'après avoir trouvé son motif et l'avoir élaboré dans ses variations que Schumann a demandé l'idée du Carnaval et s'est demandé «après coups» à quels masques pouvaient correspondre les petites pièces de sa suite.

C'est ainsi, qu'il a dressé, son Pierrot, son Arlequin, son Eusebio, son Florestan, Chiarina, Estrella et la Coquette. C'est une des phases DE LA TRIPLE SOURCE D'INSPIRATION qui constitue l'élément essentiel de la physiologie artistique et que les interprètes n'ont pas suffisamment envisagée à ce jour, ni les professeurs, ni leurs élèves d'ailleurs. Si en effet, Schumann transmue en sons tout ce qu'il regarde de ses yeux et palpe de ses mains; en second lieu, il est poète, créateur d'images, transfigurateur de la réalité, il n'est pas moins vrai aussi qu'il se révèle voyant et visionnaire en ce sens que, lorsque l'acte de création est sans mélange visuel, il se trouve poussé par un instinct singulier à cristalliser et solidifier ses thèmes en des éthers que l'on peut regarder et palper. Rapporté ainsi à sa vraie conception esthétique, le «Carnaval» devait nous être présenté sous une physiologie artistique nouvelle, qui rompt le contact avec les interprétations traditionnelles et qui vexe sans doute la conception scolastique de certains auditeurs pour qui, tout est rapporté, servilement, traditionnellement à

Dr. G. Salérian.

## A NOS LECTEURS

Plusieurs de nos abonnés s'étant plaints de retards dans la livraison de notre Journal ou même de sa non réception, nous prions instamment ceux qui, à l'avenir, auraient à souffrir de ces irrégularités, de vouloir bien nous en porter connaissance par écrit, afin que nous puissions, pour remédier à cette situation, communiquer leurs doléances à l'Administration des Postes pour les suites qu'elles comporteraient.

## La Suisse et la prochaine Coupe du Monde de football

1954 sera une grande année pour le football suisse. En effet, la célèbre Coupe du Monde se déroulera dans notre pays. Comment notre équipe, qui est à la recherche d'un équilibre moral et physique, se présentera-t-elle devant les redoutables adversaires de Rio? Quelle armature possèdera-t-elle? Avant de résoudre ce difficile problème, qu'il me soit permis de revenir en arrière dès 1924, date à laquelle la Suisse, en grande équipe, parvenait en finale de la Coupe du Monde. L'essai du WM, qui fut tenté à l'occasion de l'ultime rencontre, n'empêcha pas l'Uruguay de triompher par 3 à 0. La leçon fut sévère, mais elle porta ses fruits. La Suisse tint depuis cette époque une honorable place dans le football mondial. Les petites équipes se multiplièrent. Aujourd'hui, le nombre de footballeurs atteint le chiffre respectable de 120.000 pour une population de 4 millions d'habitants.

En 1938, notre équipe faisait encore parler d'elle à l'occasion de la Coupe du Monde puisque, après un premier match resté nul, elle battait l'Allemagne, la grande Allemagne de l'époque. Bickel et Trello Abegglen avaient été, à cette occasion, les «sorcières» du Parc des Princes de Paris. Malheureusement, la Hongrie nous élimina le jeudi suivant par 3 à 0, anéantissant ainsi les espoirs helvétiques.

1939 arriva, et avec elle la guerre, cette guerre qui ne devait s'arrêter qu'en 1945. Le football suisse, comme celui des autres nations européennes, s'annula. La mobilisation générale annihila les efforts tentés en faveur des jeunes. La génération de juniors fut sacrifiée et dès la renaissance en 1945, la vieille gloire était encore à pied d'œuvre. C'est elle qui battit après une superbe partie l'Angleterre à Berne, couronnant ainsi le jubilé de l'Association suisse de football (ASF). C'est elle encore qui obtint à Zurich en 1947 une nouvelle victoire sur l'équipe à la Rose. Peu à peu, avec la disparition des vieilles gloires, le football suisse retomba à un niveau assez bas. Et ces dernières années, la question du professionnalisme se posa. Mais les arguments qui suivent ont fait de cette hypothèse une quasi impossibilité. a) La public suisse n'est pas assez nombreux. La moyenne des spectateurs qui assistent à un match

## AU CAIRE

### CERCLE SUISSE DU CAIRE

Dimanche 13 Juillet 1952 dès 19 h. 30

### Soirée Récréative de Films

Les Membres du Cercle Suisse sont cordialement invités à passer une charmante soirée dans les jardins de la Villa Pax où seront projetés:

un documentaire, un dessin animé et un grand film?

DINER FROID ET BAR, ASSURES  
PAR LA MAISON GROPPI

### UNION DES DAMES SUISSES DU CAIRE

Nos réunions bi-mensuelles sont supprimées pendant les mois d'été pour être reprises dès Octobre prochain.

école est incarnée par le Grasshoppers où Bickel la personnifie depuis tantôt vingt ans. La tradition outre-Sarine respecte en défense un jeu énergique alors que les avants s'embarassent parfois dans de savantes attaques, toutes de finesse. L'école tessinoise enfin est, sur le plan national, inférieure aux deux autres. Si la déficience technique est compensée par un acharnement dans la lutte pour le ballon, le manque d'entraînement est souvent la cause des insuccès des équipes d'outre-Gothard. Mais nous sommes persuadés que lorsque quelques hommes tenteront de s'atteler à une tâche qui ne sera certes pas facile, le football méridional s'améliorera sensiblement. Car il n'en reste pas moins vrai que par leurs qualités naturelles, les Tessinois seraient (s'ils le voulaient) aujourd'hui déjà à la tête de leur sport de prédilection.

### 3 régions, 3 conceptions

Géographiquement, notre pays est divisé en trois régions. En football également, nous avons trois conceptions de jeu: l'école romande, suisse allemande et tessinoise. La première nommée est certainement la plus plaisante. Le football de Genève, Lausanne et La Chaux-de-Fonds possède certaines influences françaises, socialistes en particulier. Trello Abegglen en est l'instigateur dans le club de la métropole horlogère, dont les deux jeunes internationaux Antenen et Kern en sont les héritiers directs. Le football d'ici est, d'une manière générale, assez coulant, mais dès que la qualité technique, qui doit être exceptionnelle, baisse, les rouages s'enraiment. D'où cette fragilité qui caractérise bien souvent nos clubs romands.

La race suisse allemande est plus lourde, plus coriace et son

## LE TOUR DE FRANCE

### Magni maillot jaune à Metz

Le Tour de France débuta par une nouvelle qui a un peu diminué son intérêt. Le double forfait de Koblet, victime d'une défaillance durant le Tour de Suisse, et de Bobet, souffrant rendra le Tour moins disputé.

La 1re étape, Brest-Rennes, (246 kilomètres) fut remportée par Rick van Steembergen, (Belgique) suivi de Blomme (Belg.) à 6' 21" du peloton qui comprend les Coppi, Bartali, Magni, Geminiani et Robic.

La 2me étape, Rennes-Le Mans, (181 kms.) les belges continuant à forcer l'allure ont remporté grâce à Roussel une seconde victoire en 4 h. 52' 2" au sprint sur Bernardo Ruiz, Molinari et Klaus. Les champions Coppi et Bartali continuent à faire des courses d'attente, se réservant pour les étapes décisives.

le régional français Molineris (Sud-est) en 6 h. 23' 19" suivi de Dotto (Fr.) et de Roland (Fr.) Lauredi conserve pourtant le maillot jaune tandis que les Italiens restent sur la défensive.

La 5me étape Roubaix-Namur (185 kms.) fut remportée par le luxembourgeois Diederich à 38 kms. à l'heure, menant de bout en bout. Toutefois, Lauredi conserve le maillot jaune à une seconde d'avance sur le belge Van der Stock. Mais le clou de cette étape a été le formidable remonta de Coppi qui s'échappant irrésistiblement du peloton rattrapa 6 minutes de retard sur Lauredi et arriva deuxième en fin d'étape, suivi de Van der Stock, Bartali et Magni, qui eux aussi ont considérablement amélioré leur position dans le classement final. Cette formidable échappée après un effacement volontaire initial laisse prévoir que les Italiens ont la plus grande chance de remporter le Tour.

La 6me étape Namur-Metz (228 kms.) vit outre l'abandon de Risk Van Steembergen, une échappée éblouissante de Magni à 50 kms. à l'heure qui lui assura le maillot jaune, devant Lauredi à 12" et Van der Stock à 13". Bartali et Coppi furent retardés par des crevaisons. Notre compatriote Wellemann avec Sabadini (OSO) arrivèrent en même temps pour se partager les 2me et 3me places de l'étape.

"La Maison des Egyptiens" en Suisse

Etablissement de premier rang, dans un site magnifique, au cœur des Alpes Vaudoises

## L'HOTEL BELLEVUE

où vous trouverez calme et repos, dans un cadre familial

La station idéale pour passer vos vacances:

## VILLARS-sur-OLLON

Suisse  
Altitude: 1300 - 1800 m.

## LA JOIE DE S'HABILLER

se résume en une coupe provenant de

chez

Maitre Drapier

Rue Tewfik No. 13 — Tél. 20438 Alex.

R.C.A. 36449

## MIEL PUR ABADIEH REINHART

El Hawaber Daka'ieh

S'adresser à:

## REINHART & Co.

6, rue Adib ALEXANDRIE

## HENRY N. BEJA (EGYPT)

28, Bid Said Ier. — Tél. 28012

AGENT MARITIME

## D.F.D.S. COPENHAGEN

Egypte - Palestine - Liban - Turquie - Grèce

## ESTIVEURS!

Hâtez-vous de préparer votre itinéraire

## La maison de réputation mondiale THOS. COOK & SON

(Continental and Overseas) Ltd.

LE CAIRE: c/o Metropolitan Hotel, Sharia Ebn Thaalab, Kasr El Nil  
ALEXANDRIE: 1, rue Fouad 1er  
PORT-SAID: 11, rue Sultan Hussein.

met à votre disposition son entière et vaste organisation ainsi que toute son expérience.

Plus de tracas, plus d'ennuis elle assume pour vous tout ce fardeau

## HELVETIA VIE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

SIÈGE SOCIAL GENEVE

L'ASSURANCE sur la Vie est la PREVOYANCE idéale et donne une PROTECTION complète à la Famille.

Conclure une Police est une NECESSITE sociale.

Direction pour l'Orient:  
LE CAIRE, 39 Rue Kasr el Nil

Agence d'Alexandrie:  
26, Rue Chérif Pacha



